



Mairie de Saint-Jean-Lasseille
Département des Pyrénées-Orientales

**Arrêté Municipal n°02/2018
Portant Modification de la réglementation
de la circulation**

Commune de Saint-Jean-Lasseille
En agglomération

Monsieur le Maire de la Commune de SAINT-JEAN-LASSEILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R411-8 ;
Vu de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie, quatrième partie ;
Vu la demande formulée par Monsieur Roland NOURY, Maire de la Commune de Saint-Jean-Lasseille, modifiant la réglementation de circulation en agglomération par la pose d'un nouveau panneau STOP au niveau du croisement de la Rue des Rossignols et de la Rue des Rouges-Gorges à Saint-Jean-Lasseille.
Considérant que ce dispositif sera mis en place le 30 Janvier 2018 pour la sécurité des citoyens, les usagers devront respecter ces nouvelles règles de circulation.

ARRETE

Article 1 : A compter du Mardi 30 Janvier 2018, la Commune de Saint-Jean-Lasseille est autorisée à modifier la réglementation de la circulation en agglomération par la pose d'un nouveau panneau STOP au niveau du croisement de la Rue des Rossignols et de la Rue des Rouges-Gorges à Saint-Jean-Lasseille.

Article 2 : Les usagers devront respecter ces nouvelles règles de circulation, pour la sécurité de tous les citoyens.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie, quatrième partie) sera mise en place par la municipalité.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : - Le Maire de Saint-Jean-Lasseille,
- Le commandant du regroupement de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à St-Jean-Lasseille, le 30 Janvier 2018.
Le Maire, Roland NOURY.

Destinataires :
Commune de Saint-Jean-Lasseille
Agence routière de Thuir
Gendarmerie de Thuir

